|  |  |
| --- | --- |
| **la**   |  | | --- | | **cgt** |   Dassault Martignas |



Œuvres Sociales

Outre les questions d’informations et de fonctionnements abordées lors de ces futures réunions en CSE (pour Comité Social Economique), vos futurs élus auront également à s’occuper des œuvres sociales. En effet, et on le rappelle, cette future instance reprendra les principes de l’ancien Comité d’Entreprise (à savoir, les effectifs, les plans de charges, l’absentéisme etc…) mais également ceux des DP et du CHSCT.

**Œuvres sociales, mais de quoi parle-t-on ?**

Les œuvres sociales d’un comité d’établissement regroupent, entre autres, les vacances familiales, les différentes places de spectacle, les chèques vacances, diverses subventions (sports, garde d’enfant…) mais aussi les parts incompressibles que sont la mutuelle, la restauration d’entreprise et la rémunération de l’employée CE.

**Comment fonctionne-t-il ?**

Ce sont les futurs élus qui constitueront le bureau administratif de cette « petite association », sous le contrôle d’une commission financière et d’un expert-comptable. De plus, n’importe quel salarié(e) bénévole, qui le souhaite, peut venir participer à son bon fonctionnement.

**Et financièrement ?**

Aujourd’hui, La Direction Générale alloue une somme de 5% de la masse salariale de l’établissement pour ces œuvres sociales ainsi que 0,2% (de cette même base) pour son fonctionnement. Concernant notre établissement, pour 2017, cette somme correspondait à 827 124 € pour les œuvres sociales ainsi que 33 084 € pour son fonctionnement. Chaque Organisation Syndicale détentrice d’un CE, dispose de ce budget pour proposer un certain nombre d’activités, prestations ou autres prises en charges. Cependant dans chaque établissement, quel que soit le syndicat qui gère cette instance, ces prestations ne différent pas beaucoup. **Seule la somme allouée permet d’améliorer les prestations ou les prises en charges**.

C’est la raison pour laquelle un groupe de travail sur la répartition uniforme des budgets de chaque CE pour l’ensemble des établissements est actuellement en négociation entre les organisations syndicales (CGT, CFDT et CGC) afin de trouver un consensus, pour ensuite, à court terme, se retrouver autour de la table de négociations avec la DG. Ce nouveau mode de distribution souhaité par la CGT est plus juste puisque équivalente pour tous les salariés. Pour sa mise en place, il faut un accord majoritaire des syndicats représentatifs. **Malheureusement la CGC, au vu de son attitude dans ce groupe de travail, en est son principal opposant, position regrettable puisque ce mode de distribution verrait notre subvention augmenter de 50% !**

**Propositions de vos élus CGT concernant ses œuvres sociales**

Nous l’avons déjà évoqué précédemment, si le fonctionnement de notre comité d’entreprise nous semble convenable, nous aimerions y apporter quelques nouveautés afin de satisfaire un plus grand nombre de salarié(e).

**Des idées déjà reprises…**

A chaque élection professionnelle, nous avons, dans des tracts, énoncé des propositions, qui souvent, ont été retenues par l’alliance FO/CGC dans leur gestion. On peut rappeler notamment la possibilité de payer par carte bleue et la possibilité de réserver vos vacances sur Internet. C’est une satisfaction pour nous car cela va dans le sens de l’intérêt commun !

**Et cette année ?**

Pour ces élections, nous avons travaillé et prospecté afin d’émettre une fois encore des propositions de nouveautés pour vous satisfaire et combler quelques manques. De ce travail, il ressort 4 propositions dont un principe de fonctionnement. Nous souhaiterons vous proposer :

* De prospecter des partenariats avec d’autres sociétés de la région afin de profiter de leurs patrimoines immobiliers. D’importantes sociétés voisines disposent de nombreux biens immobiliers dans des lieux de villégiatures avec des taux de remplissages incomplets. L’intérêt serait de faire bénéficier aux salarié(e)s de Martignas ces biens à moindre coût.
* De mettre en place une permanence juridique. Cela existe déjà dans de nombreuses entreprises, des avocats proposent des permanences périodiques gratuites (mensuelles par exemple) afin de conseiller les salariées dans l’ensemble de leurs démarches personnelles (patrimoine, familiale etc…).
* De vous donner la possibilité de cumuler deux années de subventions concernant vos vacances familiales. Par exemple, un salarié souhaitant financer un voyage plus cher aurait la possibilité, en précisant l’année en cours de ne pas souhaiter utiliser sa subvention et pourrait alors bénéficier l’année suivante (N+1) d’une double prestation. Cet avantage existe déjà dans d’autres établissements.
* Enfin concernant le fonctionnement, nous souhaiterons définir les choix prioritaires collectivement (voyages, création de nouvelle prestation ou de nouvelle section etc…) et de façon majoritaire. Nous sommes persuadés que de nombreuses idées ne sont pas exploitées car méconnues. C’est évident, on a plus d’idées à 500 qu’à une dizaine.

Voilà les quatre propositions principales que nous souhaiterions mettre en place si vous votez majoritairement pour la liste CGT. Pas de changements majeurs mais des ajustements à définir collectivement, en espérant pouvoir étudier plus de prestations en cas de mutualisation des budgets des futurs CSE.

**Il est impératif de nous faire confiance par ce vote afin que nous puissions défendre, auprès de la DG, ce projet juste et équitable qu’est la mutualisation des CE. Mais aussi de défendre les intérêts des salariés du site de Martignas dans la future instance nationale centrale (CSEC). L’issue de cette élection déterminera aussi, la représentativité au niveau national.**

**A titre d’information, voici un exemple concret de répartition des recettes et dépenses de notre Comité d’Entreprise :**

**RECETTES ET PRODUITS**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **BILAN**  **2017** |
| Subvention 5% | 827 124,00 |
| Subvention 0,2% | 33 084,96 |
| Produits Exceptionnels | 1 000,00 |
| Produits Financiers + Divers | 569,89 |

|  |  |
| --- | --- |
| TOTAL DES RECETTES ET PRODUITS | 861 778,85 |

**DEPENSES ET CHARGES**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **BILAN**  **2017** |
| Vacances familiales | 256 049,19 |
| Plan Chèques Vacances | 63 346,20 |
| Provision Vacances familiales | 0,00 |
| Mutuelles | 59 399,67 |
| Aide | 9 069,60 |
| Restaurant | 103 303,78 |
| Fonctionnement CE | 63 975,16 |
| Fêtes | 70 057,18 |
| Sports | 73 119,15 |
| Enfance | 70 585,41 |
| Charges exceptionnelles | 1 470,00 |
| Cultures et Loisirs | 21 287,29 |
| Investissements | 2 004,42 |
| Formation économique sociale | 2 110,25 |
| Retraités | 1 500,00 |

|  |  |
| --- | --- |
| TOTAL DES DEPENSES ET CHARGES | 797 277,30 |

Imaginez-vous les possibilités de financement supplémentaire **en cas de mutualisation soit environ 400 000€ !!!**

Vous nous faites confiance pour défendre vos droits, il faut maintenant nous faire confiance pour gérer les œuvres sociales, sachant que la CGT le fait déjà dans un autre établissement*.*

Votez CGT !! Martignas, jeudi 16 mai 2019.

**\*Retrouvez tous nos tracts de campagne (menu déroulant Tract Martignas) en flashant le code au recto ou en allant directement sur le site http:/dassault.reference-syndicale.fr**